



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2019-4-AG-R-34

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à M. René Villemure

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2019-4-AG tenue le 24 avril 2019.

VU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* concernant le cheminement d'un dossier de candidature;

VU la candidature de M. René Villemure suggérée par le recteur de l'UQTR à la présidente de l'Université du Québec le 9 avril 2019;

VU l'extrait du procès-verbal 2019-CA661-04.02.01-R7274 du conseil d'administration de l'UQTR, en date du 8 avril 2019, à l'effet de recommander à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'UQTR, à M. René Villemure;

Sur la proposition de M. Michel Louis Beauchamp, appuyée par Mme Sylvie Dulude,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à M. René Villemure pour l'impact de ses réalisations en éthique, la valeur exceptionnelle de son cheminement pour créer le champ de pratique de l'éthique appliquée aux organisations, sa contribution remarquable au progrès de la société en matière d'éthique ainsi que pour la notoriété de ses réalisations en éthique auprès tant des gouvernants, des dirigeants que des citoyens de trois continents (Amérique du Nord, Europe, Afrique).

ADOPTÉE

Le secrétaire général par intérim,

Martin Hudon